



European
University
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

La migration hautement qualifiée au Niger

Timothée Tabapssi

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/16

Série sur la migration hautement qualifiée
Module Socio-Politique



CARIM
Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales

**Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration hautement qualifiée
socio-politique**

CARIM-AS 2010/16

La migration hautement qualifiée au Niger

Timothée Tabapssi

Consultant en gouvernance, PNUD, Niamey

Cette publication fait partie d'une série de publications sur la migration hautement qualifiée préparées pour le CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée à Florence : "La migration hautement qualifiée de, vers et à travers les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne" (30 novembre – 1 décembre 2009).

Cette série sera ensuite discutée à l'occasion de deux rencontres entre décideurs politiques et experts au cours du printemps 2010, dont les conclusions seront également publiées.

L'ensemble des travaux sur la migration hautement qualifiée est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/MigrationHautementQualifiée>.

© 2010, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques ;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet: www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales
Centre Robert Schuman
Institut universitaire européen (IUE)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italie
Tél: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

La migration hautement qualifiée est un des catalyseurs de la dynamique et de la vitalité de l'économie mondiale. Bien que classé au dernier rang par le rapport 2009 sur le développement humain du PNUD, le Niger ne fait pas exception et draine de plus en plus de cadres hautement qualifiés de la sous-région d'Afrique de l'Ouest et centrale, d'Europe et d'Asie en raison des opportunités économiques qu'offrent ses ressources minières et pétrolières. Dès lors l'ampleur qu'a pris ce phénomène au cours des dernières années au Niger ne saurait laisser le sociopolitologue indifférent. Nous nous sommes efforcés de montrer dans cet article que les enjeux de la migration hautement qualifiée au Niger ne peuvent être compris qu'à partir d'une analyse approfondie du contexte dans lequel elle se produit, et des interactions entre les acteurs en présence.

Abstract

Highly skilled migration increasingly became one of the driving factors of the world economy. Although Niger was ranked in the 2009 UNDP human Development Report as the worlds' poorest country, the emigration of highly qualified nationals is on the rise and contributes to draining human capital away from the country.

Therefore, the scale and dynamics of this particular type of migration have become throughout the last years significant research topics for socio-political analysts.

In this paper, we argue that the challenges raised by highly skilled migration in Niger cannot be understood without first analysing in depth the context in which it takes place, and the different interactions among stakeholders.

I. Introduction

La migration internationale hautement qualifiée est aujourd'hui plus qu'hier un des catalyseurs de la dynamique et de la vitalité de l'économie mondiale¹. Pour en comprendre les enjeux au Niger, il est indispensable de procéder à la collecte et l'analyse approfondie des données et des interactions entre les principaux acteurs en présence, à savoir : (i) *les pouvoirs publics* à travers les politiques migratoires et de l'emploi, de la promotion des investissements et de la création d'entreprises par les étrangers ; la politique de gestion de l'offre et de la demande ; (ii) *les multinationales* et agences de recrutement et (iii) *les migrants* eux mêmes². Bien que l'intérêt porté actuellement sur la question migratoire se retrouve dans le monde entier, certains pays, notamment les pays pauvres comme le Niger, n'y accordent pas encore l'attention qu'elle mérite. Pourtant, ces pays peuvent, par le biais de politiques migratoires, de l'emploi et de l'investissement adéquates, bénéficier de l'impact économique positif de la migration de la main-d'œuvre hautement qualifiée en termes de diffusion du savoir, de stimulation des capacités d'innovation et d'enrichissement du capital humain³.

Cette étude a pour objectif de contribuer à l'analyse et à la réflexion sur les contraintes et les opportunités liées à la migration hautement qualifiée de, vers et à travers le Niger ainsi que sur les efforts et tentatives de gestion de cette migration par les pouvoirs publics au Niger. Ceci se produit au moment où il est de plus en plus admis que la bonne gouvernance de la migration est un des fondements du développement durable et que les pratiques contraires peuvent avoir des conséquences catastrophiques dans un monde globalisé⁴.

A cet effet nous nous appuyons sur les éléments d'analyse existant au Niger et sur les entretiens réalisés à Niamey avec des migrants hautement qualifiés expatriés et des hauts cadres nigériens pour apporter des éléments de réponse à deux questions centrales : Quels sont les déterminants de la dynamique de l'immigration et de l'émigration de l'expertise hautement qualifiée au Niger ? Comment les autorités nationales gèrent-elles la dynamique de la migration hautement qualifiée dans le contexte actuel de la compétitivité économique internationale et du passage progressif vers un marché mondial du travail hautement qualifié⁵ ? Quelle politique migratoire pour le Niger et les pays de la sous-région ?

¹ Nigel Harris, *The new untouchable: immigration and the new world worker*, IB Tauris, Penguin, 1995. Voir également Stephen Castles, *International migration at the beginning of the twenty first century: global trends and issues*, Blackwell Publishers, UNESCO, 2000, P. 269.

² Organisation Internationale des Migrations (OIM), « Gestion des migrations au niveau régional: stratégies de consultation, table ronde sur la gestion des migrations au niveau régional », Genève, 5 juillet 2002.

³ Carine Chaix, « Pour une politique migratoire à l'égard des travailleurs hautement qualifiés », Fondation pour l'innovation politique, *Point de vue* n° 4, 2005.

⁴ Rapport mondial sur le développement humain 2009. Lever les barrières : Mobilité et développement humain, PNUD. Voir également Stephen Castles, *International migration at the beginning of the twenty first century: global trends and issues*, Blackwell Publishers, UNESCO, 2000, p.269.

⁵ Voir "Economic competitiveness & international Migration: strategic consideration for policymakers". Transatlantic Council on Migration meeting. Greentree Foundation, New York, November 19-21, 2008.

II. La migration hautement qualifiée depuis, vers ou à travers le Niger : définition et difficultés d'analyse sociopolitique du phénomène

La migration hautement qualifiée (MHQ) est définie ici comme une migration de personnes disposant d'une formation de niveau supérieur, universitaire ou équivalent, qu'elles aient obtenu ces qualifications avant ou après l'entreprise migratoire⁶.

Une des difficultés majeures de l'analyse des déterminants et des enjeux de la migration hautement qualifiée au Niger réside dans le fait qu'il s'agit d'un champ de recherche complexe et encore insuffisamment exploré, d'où l'absence d'études et de données statistiques sur les immigrés au niveau des services compétents (immigration ; ANPE ; Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieurs ; Chambre de Commerce ; Ministère de la promotion des Jeunes Entrepreneurs et de la réforme des Entreprises Publiques etc..). Quand des données existent, elles sont peu fiables, fragmentées, et ne contiennent pas d'informations sur le niveau d'instruction, critère de base de la MHQ, et sur les occupations professionnelles des migrants.

En dépit de ces difficultés et contraintes, nous nous efforcerons de faire émerger à la lumière des données disponibles, le contexte de la migration hautement qualifiée au Niger ainsi que le rôle joué par l'Etat et les principaux acteurs impliqués dans mouvements transnationaux de biens, de services et de personnes qualifiées.

III. Déterminants et dynamiques socioéconomiques de la migration au Niger

En matière de migrations internationales, le Niger assure une triple fonction : celle de pays d'immigration pour de nombreux ressortissants des pays membres de la CEDEAO (Mali, Nigeria, Burkina, Bénin et plus lointains comme le Togo, le Ghana, le Sénégal..) ; celle de pays d'émission de flux migratoires, notamment pour certains pays du rivage atlantique (Nigeria, Ghana, Côte-d'Ivoire, Bénin, Togo..) et d'Afrique du Nord (Libye et Algérie), et enfin celle d'espace de transit privilégié pour de nombreux ressortissants d'autres pays d'Afrique subsaharienne (Ghanéens, Nigériens, Sénégalais, Camerounais, Guinéens, Togolais, Maliens..) cherchant à émigrer vers le Maghreb et en Europe, en effectuant la traversée par voie terrestre du Sahara central⁷.

Dynamiques de l'immigration hautement qualifiée

Il ressort du rapport mondial 2009 du PNUD sur le développement humain que l'immigration au Niger a connu une progression régulière au cours des 50 dernières années : 55 000 immigrants en 1960 ; 135 700 en 1990 ; 183 000 en 2005. Ce rapport estime à 202 000 le nombre d'immigrants au Niger en 2010, soit environ 1,55% de la population totale contre 0,8% en 2001⁸.

S'agissant du cas particulier de l'immigration de l'expertise hautement qualifiée, deux facteurs expliquent son évolution au Niger au cours des dernières années : les potentialités et ressources naturelles exploitables du pays d'une part, et les opportunités économiques offertes par le secteur des biens et services en cours d'expansion d'autre part.

En effet, le Niger est un pays enclavé situé à environ 1 000 km du port maritime le plus proche. Il s'étend sur une superficie de 1 267 000 km² dont les deux tiers se situent en zone saharienne non agricole. En 2006, la population du Niger était estimée à environ 13 millions d'habitants dont 83%

⁶ Cf. document de référence de CARIM relatif à la Recherche transversale sur la migration hautement qualifiée de, vers et à travers les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne.

⁷ Cf. Interview accordée par Mounkaila Harouna, enseignant chercheur au Département de Géographie à l'Université de Niamey au journal Le Sahel Dimanche édition du vendredi 13 février 2009.

⁸ Rapport mondial sur le développement humain 2009. *Lever les barrières : Mobilité et développement humain*, PNUD.

habitent en zone rurale. Le taux de croissance démographique est l'un des plus élevés au monde (3,3%). Avec un produit intérieur brut par habitant de 141.800 F.CFA en 2006 (~284 USD), le pays est classé parmi les plus pauvres⁹ de la planète.

Bien que classé parmi les pays les plus pauvres et au dernier rang dans le rapport mondial du PNUD sur le développement humain (indice de développement humain du Niger : 0,340), le Niger suscite depuis quelques années les convoitises de nombreux investisseurs et entreprises multinationales de biens et services, et par conséquent attire de nombreux migrants hautement qualifiés. En effet, le pays recèle d'importantes ressources hydriques encore sous-exploitées. De plus, le Niger fait partie des cinq premiers pays producteurs d'uranium dans le monde. La hausse des cours mondiaux lui a permis de bénéficier, dans le cadre de récents accords, d'un relèvement de ses recettes minières, et les sociétés d'exploitation de l'uranium prévoient un doublement de leur production d'ici 2013. Le Niger dispose également de ressources comme le charbon, le phosphate, le pétrole, et le gaz dont l'exploitation est annoncée dans les années à venir.

La hausse de l'immigration hautement qualifiée provenant des pays d'Afrique subsaharienne, d'Europe et d'Asie, qu'elle fonctionne de façon individuelle ou à travers les entreprises multinationales, est la conséquence de deux facteurs :

D'un part, les opportunités d'investissements et d'emplois dans les filières de biens et services, des mines et de l'énergie, du tourisme et de l'hôtellerie, de l'artisanat utilitaire, qui attirent un grand nombre d'immigrés en raison de l'absence de ressources humaines nigériennes qualifiées ou des contraintes véhiculées par l'environnement socioculturel et religieux¹⁰. D'autre part, le cadre réglementaire incitatif (code des investissements, code minier, code pétrolier), particulièrement attractif pour les entreprises souhaitant investir au Niger.

Dynamiques de l'émigration nigérienne hautement qualifiée

La Banque mondiale estime en 2005 le nombre d'émigrants nigériens à 437 844 personnes, soit 3,1% de la population totale, contre 123 687 immigrants, soit 0,9% de la population totale. Parmi ces immigrants, la proportion des femmes est de 52,1%¹¹. Il ressort du rapport mondial 2009 du PNUD sur le développement humain que 37,5% des nigériens ayant un niveau d'instruction élevé ont émigré vers les pays de l'OCDE en 2000¹².

Comme le soulignait Mounkaila Harouna, les destinations traditionnelles attirent encore l'essentiel des migrations au départ du Niger. Selon les statistiques de l'OCDE, les flux annuels de Nigériens vers l'Europe et les Etats-Unis sont estimés en moyenne à 382 migrants pour la période 1995-2000 dont 212 vers les Etats-Unis et 180 vers l'Europe¹³.

S'agissant particulièrement de la migration hautement qualifiée, deux facteurs ont influé sur la dynamique de l'émigration nigérienne au cours des trente dernières années : la crise économique des

⁹ Gouvernement du Niger : Plan d'action du Programme de Pays 2009-2013, PNUD Niger, mars 2009. P.2.

¹⁰ En effet, les valeurs socioculturelles et les préceptes de la religion musulmane ne militent pas en faveur de l'emploi des hommes dans certaines filières de biens et services pourtant gratifiantes telles l'exploitation des débits de boisson ou des femmes dans la filière de l'hôtellerie et du tourisme.

¹¹ Cf. Interview accordée par Mounkaila Harouna, Enseignant chercheur au Département de Géographie à l'Université de Niamey au journal *Le Sahel* Dimanche édition du vendredi 13 février 2009.

¹² Rapport mondial sur le développement humain 2009. *Lever les barrières : Mobilité et développement humain*, PNUD

¹³ Cf. Interview accordée par Mounkaila Harouna, Enseignant chercheur au Département de Géographie à l'Université de Niamey au journal *Le Sahel* Dimanche édition du vendredi 13 février 2009.

années 80 et les effets pervers de l'ajustement structurel ; l'extrême faiblesse des investissements productifs du secteur privé et le rétrécissement subséquent du marché des emplois qualifiés¹⁴.

a) la crise des années 80 et la décrépitude de l'administration publique

Au lendemain de l'indépendance du Niger le 03 août 1960, l'administration nigérienne manquait d'effectifs tant en nombre qu'en qualité. Ceci a conduit à une politique de recrutement systématique des jeunes diplômés sortis des écoles et universités. L'accès à un emploi permanent pour y faire carrière jusqu'à la retraite couplé avec les avantages, prestige et privilèges que véhiculait la fonction publique à la fin des années 60 a abouti à un accroissement des effectifs sans tenir compte des capacités et ressources de l'Etat¹⁵. Au début des années 80 la fonction publique absorbait 60% du budget sous forme de salaires alors qu'elle ne représentait que 0,5% de la population.

Cette pratique n'a pas résisté à la crise des années 80 qui a frappé les économies africaines et le modèle de fonctionnement des appareils administratifs des Etats. Devant la gravité de la situation les Etats n'ont eu d'autres choix que d'avoir recours aux institutions financières internationales, en particulier le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. L'intervention de ces institutions, visant à rétablir les équilibres budgétaires et relancer les économies, a pris pour cible le secteur public dont la fonction publique est une composante essentielle. Les mesures d'incitation au départ volontaire de la fonction publique contre une indemnisation pour la réinsertion dans le secteur privé dans le cadre du programme d'appui à l'initiative privée et la création d'emplois qui a démarré en 1987 ; les rabattements de salaires de 20% en 1996 et leur paiement irrégulier ; l'adoption en 1990 du nouveau statut de la fonction publique, et l'abaissement en mars 2000 de l'âge de la retraite (il passe à 55 ans pour les fonctionnaires et 58 ans pour les auxiliaires) ; sont autant de facteurs qui ont contribué à la suppression des avantages et privilèges matériels et symboliques et à l'étiollement du prestige et de la considération sociale naguère véhiculés par la fonction publique nigérienne.

Au total, la crise économique et les effets pervers des programmes d'ajustement structurel ont alimenté l'émigration des cadres de l'administration publique nigérienne au cours des trente dernières années.

b) la faiblesse des investissements productifs dans le secteur privé et le rétrécissement du marché des emplois qualifiés

Le cadre et l'environnement institutionnel, démographique et économique au Niger présentent de fortes contraintes à l'expansion des activités économiques. En effet, sur le plan démographique, le taux de croissance de la population, 3.3%, est l'un des plus élevés au monde alors que le taux moyen de croissance économique entre 2003 et 2007 était de 3.9%¹⁶. De même, avec l'absence de dispositif d'accompagnement et de promotion de l'entrepreneuriat, le secteur privé au Niger se caractérise par son autofinancement et son « *informalisation* » très poussée. En effet, le secteur informel représentait 86,25 % du PIB du Niger en 2004 et ne contribuait aux recettes fiscales qu'à concurrence de 0,94%¹⁷ en 2005.

En raison de l'absence d'un environnement propice à l'expansion de l'entrepreneuriat, les mesures d'incitation au départ volontaire de la fonction publique contre une indemnisation pour la réinsertion dans le secteur privé initiées en 1987 ont plutôt permis à certains cadres concernés d'émigrer vers d'autres contrées à la recherche d'opportunités et de conditions de vie meilleures.

¹⁴ Boubakar Tiemogo, *Impact des Programmes d'Ajustement structurel au Niger*, Mémoire de Master en Administration Publique, Ecole Nationale d'Administration, Paris, 2000.

¹⁵ Voir <http://www.etat.sciencespobordeaux.fr/institutionnel/niger.html#Fonction%20publique>

¹⁶ Système des Nations Unies au Niger, *Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2009-2013*, P. 1.

¹⁷ Institut Nationale des statistiques, « analyse de la politique fiscale au Niger et son impact sur la pauvreté ». rapport sur la fiscalité, Niamey, juin 2008.

Les efforts de gestion des flux migratoires par les pouvoirs publics au Niger.

Le Niger joue un triple rôle dans les migrations internationales en tant que (i) pays d'immigration pour de nombreux ressortissants des pays membres de la CEDEAO (Mali, Nigeria, Burkina, Bénin et plus lointains comme le Togo, le Ghana, le Sénégal..) ; (ii) pays d'émission de flux migratoires pour certains pays du rivage atlantique (Nigeria, Ghana, Côte-d'Ivoire, Bénin, Togo..) et d'Afrique du Nord (Libye et Algérie) ; (iii) et enfin espace de transit privilégié pour de nombreux ressortissants d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Néanmoins, force est de constater que le gouvernement du Niger n'a pas encore pris la mesure de la nécessité de mettre en place une politique d'information et de gestion des mouvements transnationaux de personnes et de biens en général et de l'expertise hautement qualifiée en particulier¹⁸.

Les études qui portent sur les nigériens hautement qualifiés de l'étranger sont rares, en dehors de l'initiative TOKTEN qui démarrera en 2010 avec l'appui financier du PNUD et que nous présentons plus loin. Par conséquent, le gouvernement du Niger doit faire des efforts en termes de politique et stratégie de suivi, d'encadrement et de gestion de la migration afin de tirer le meilleur parti de l'entreprise migratoire de, vers ou à travers le Niger.

IV. Politiques et gestion de la migration au Niger

Les outils politiques de la migration

Si sur le plan de la politique nationale de gestion de la migration des efforts sont à faire, force est de reconnaître que les retombées économiques, sociales, culturelles et financières de la migration nigérienne font l'objet d'un intérêt politique et scientifique croissant comme l'attestent la mise en place par le gouvernement d'un Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur, l'adhésion du Niger à certaines conventions et Organisations internationales (IOM) et la mise en place d'un dispositif national de suivi des arrangements sous-régionaux en matière de libre circulation de personnes et de biens.

En effet, l'émigration s'accompagne de transferts d'argent, de biens et de compétences. Ces migrations participent à la réduction de l'insécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté. Les ressources sont parfois investies dans l'achat d'animaux, de moyens de production, dans l'immobilier en milieu urbain, dans le transport et les activités commerciales.

a) Le Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur

Ce Ministère a été créé par le décret N°2007-216 PRN du 9 juin 2007. Cette initiative procédait de la volonté des plus hautes autorités nigériennes d'observer, à l'instar des Maliens de l'Extérieur, la participation active des Nigériens de l'extérieur à la vie socio-économique de la nation. En 2007, le total des transferts de fonds dans le pays par les nigériens de l'Extérieur était d'environ 78 millions de dollars des Etats-Unis, soit environ 1,9% du PIB du pays. 87% du volume de ces flux financiers vers le Niger provenait de pays africains ; 14,3% de pays d'Europe et 3% de l'Amérique du Nord¹⁹. Dans cette perspective, les attributions dévolues à ce Ministère suivant les dispositions du décret N° 207-375 PRN/MIA/NE du 6 septembre 2007 se répartissent comme suit :

¹⁸ Lire Mariam Traoré. « Gestion de la Migration: une question de gouvernance aussi » dans le quotidien malien *l'Essor* n° 16449 du 26 mai 2009.

¹⁹ Rapport mondial sur le développement humain 2009. *Lever les barrières : Mobilité et développement humain*, PNUD, p.180.

Au titre de l'intégration Africaine,

- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale et des stratégies en matière d'intégration africaine ;
- initier et réaliser des études prospectives et des travaux de réflexion concourant au renforcement et à la promotion de l'intégration africaine dans les domaines économique, social, financier, culturel et technique ;

Au titre des Nigériens de l'Extérieur,

- promouvoir une stratégie d'investissement au Niger par les Nigériens de l'Extérieur ;
- formuler des suggestions et recommandations sur toutes questions susceptibles de permettre une plus grande participation des Nigériens de l'Extérieur au processus de développement national ;
- susciter, au sein de la diaspora, une plus grande vocation en faveur de la promotion, de la création et du développement des Petites et Moyennes Entreprises au Niger ;
- développer au sein de la diaspora une politique de sensibilisation en faveur des prises de participation aux capitaux des entreprises étrangères et autres institutions bancaires établies au Niger ;
- stimuler, en collaboration avec les autres structures étatiques existantes en la matière, une participation active des Nigériens de l'Extérieur à la connaissance des spécialités et productions nationales par le développement, dans leur zone d'établissement, d'une politique de commercialisation des produits nationaux.

Il ressort d'une interview du Ministre de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur en date du 12 juillet 2008²⁰ que le dénombrement de la population nigérienne à l'extérieur est entravé depuis de nombreuses années par des contraintes financières et matérielles - eu égard à la dissémination des nigériens dans toutes les régions du monde - et qu'un projet de recensement verra bientôt le jour, avec l'appui du bureau de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) basé à Niamey²¹.

Au total les moyens financiers et humains limités de ce ministère jurent avec l'importance des missions qui lui ont été confiées.

b) La Convention pour les droits des travailleurs migrants

Outre sa participation le 14 septembre 2006 à New York au Dialogue de Haut Niveau sur les Migrations Internationales et le Développement, le Niger a adhéré le 18 mars 2009 à la Convention pour les droits des travailleurs migrants. Cette Convention est entrée en vigueur en juillet 2003 et a pour objectif principal de protéger les travailleurs migrants, une population particulièrement vulnérable, de l'exploitation et de la violation de leurs droits humains. Comme tous les Etats membres de cette Convention, le Niger est tenu de présenter à intervalles réguliers des rapports sur la mise en œuvre des droits consacrés par la Convention au Comité sur les travailleurs migrants, organe de contrôle de la Convention. Ils doivent présenter un premier rapport un an après y avoir adhéré, puis tous les cinq ans.

c) Les organisations d'intégration sous-régionale

Au niveau sous-régional, l'opérationnalisation des mesures en faveur de la libre circulation des personnes au sein des espaces communautaires (CEDEAO-UEMOA) mérite une attention particulière de la part des universitaires comme des pouvoirs publics. Cette opérationnalisation

²⁰ Cf. *Le Sahel* Dimanche, édition du 12 juillet 2008, Niamey, Niger.

²¹ Cf. interview de Saïdou Hachimou, alors Ministre de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur par M.S Abandé Moctar dans le journal *Le Sahel*, édition du 12 juillet 2008.

demeure une préoccupation constante au niveau des plus hautes autorités de ces organisations d'intégration régionale. Pour y remédier, le gouvernement du Niger s'active à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un comité national chargé du suivi des actions en rapport avec la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. Ce comité aura la responsabilité de recenser les difficultés, de proposer des solutions et d'anticiper la réflexion sur les problèmes qui pourraient surgir. Ce comité regroupera des représentants des ministères directement concernés, de l'Assemblée nationale, du secteur privé et de la société civile.

La gestion de la migration hautement qualifiée au Niger

Nous aborderons dans cette section les efforts du gouvernement du Niger visant à tirer le meilleur parti de sa diaspora qualifiée et nous ferons émerger les intentions, les motivations et aspirations des migrants camerounais hautement qualifiés au Niger. A la lumière de ces deux expériences, nous formulerons quelques recommandations pour le futur.

a) La gestion de l'offre et de la demande de l'expertise qualifiée au Niger : le cas du programme TOKTEN

Le rapport mondial 2009 du PNUD²² sur le développement humain estime à 4 800 le nombre de migrants nigériens dans les pays de l'OCDE, dont 37,5% sont hautement qualifiés. Le même rapport estime à 5,8% le taux d'émigration des diplômés de l'enseignement supérieur au Niger. Pour le gouvernement du Niger, ces migrants nigériens hautement qualifiés constituent un potentiel humain important à valoriser dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la participation au développement socio-économique du pays. En raison du déficit en ressources humaines hautement qualifiées au Niger, l'émigration de l'expertise nationale est perçue par les autorités nigériennes comme un phénomène préjudiciable au développement du pays (fuite de cerveaux)²³. Dans le même temps, ils reconnaissent que le Niger n'a toujours pas les moyens d'offrir un cadre attractif pour maintenir l'expertise hautement qualifiée qu'ils ont formée au prix de grands sacrifices. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur a adressé en 2008 une requête au PNUD Niger pour l'appui à la mise en place d'un programme TOKTEN (Transfer of Knowledge through Expatriate nationals).

Ce programme consiste en un transfert de savoir et du savoir-faire, depuis les expatriés vers l'économie domestique. Comme l'expliquait le ministre de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur, M. Mahamane Sani Abdourahamane aux représentants de la diaspora nigérienne lors de sa visite en France le 11 octobre 2009, le programme TOKTEN permettra de recenser les compétences nigériennes à travers le monde et de les faire participer pleinement au développement du Niger tout en se rapprochant de la patrie mère.

En effet, il existe au Niger une forte demande d'expertise qualifiée qui couvre tous les domaines (santé, agriculture, éducation...). Ainsi, 23 ministères, l'université de Niamey et les Instituts Universitaires Technologiques nouvellement créés ont tous manifesté des besoins cruciaux en formation, assistance technique et études. Pour le démarrage de ce programme, la priorité sera accordée pour les deux années à venir (2010-2011) au secteur éducatif. A terme, l'objectif de ce programme est de remplacer autant que possible l'expertise étrangère par des compétences nationales expatriées ou non. La liste des experts TOKTEN recensés à ce jour figure en annexe du présent rapport.

²² Rapport mondial sur le développement humain 2009. *Lever les barrières : Mobilité et développement humain*, PNUD, p.172.

²³ Commission économique pour l'Afrique, *Migrations internationales et développement : implications pour l'Afrique*, Résumé analytique. Document de référence pour le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Assemblée générale des nations Unies, 14 et 15 septembre 2006.

b) La migration camerounaise qualifiée au Niger

Depuis le début de l'année 2007, on assiste au Niger à une amplification des flux d'immigrants hautement qualifiés en provenance d'Europe, d'Asie et des pays de la sous-région dont le Cameroun et ce en raison des potentialités et opportunités d'investissement et d'emploi dans l'exploitation des ressources minières et pétrolières. L'évolution de ces flux de migrants hautement qualifiés mérite d'être documentée. Plusieurs niveaux d'observation et d'analyse doivent être explorés (contextes ; motivations ; statut social ; politiques migratoires) pour expliquer les facteurs qui favorisent ces flux particuliers²⁴.

S'agissant du Cameroun, outre de nombreux étudiants venus poursuivre leurs études universitaires dans les filières dont l'accès est conditionné au Cameroun par l'appartenance aux connexions et réseaux de haut niveau (médecine et pharmacie notamment)²⁵, une trentaine de cadres hautement qualifiés camerounais évoluent au Niger dans des filières aussi variées que la médecine ; la banque ; les organisations et les ONG internationales de développement ; la gestion de la qualité (QHSE = Qualité, hygiène et santé, sécurité, Environnement) ; la gestion des ordures ; les firmes multinationales d'exploitation pétrolières ; la micro-finance etc.... La durée de séjour de ces cadres varie entre 2 mois et 30 ans²⁶.

Nous nous sommes entretenus avec les membres du Club des cadres camerounais au Niger sur les mobiles de leur immigration au Niger ainsi que sur leurs conditions de travail et de séjour. S'agissant des mobiles de leur immigration, ils relèvent qu'il s'agit de migrations prospectives. Tous sont à la recherche d'opportunités à capitaliser ou de conditions de vie meilleures²⁷. Ils sont partis du Cameroun, ou de leur seconde patrie pour ceux qui ont une double nationalité, soit en raison de l'étroitesse des marchés ouverts aux individus qualifiés, soit parce que les opportunités d'épanouissement professionnel étaient devenues extrêmement rares. La proximité du Cameroun par rapport au Niger est un avantage et un atout non négligeable pour leur entreprise migratoire prospective (appuis multiformes à la famille ; possibilité de suivre l'évolution des investissements productifs et d'acquérir les ressources matérielles et symboliques dans la perspective du retour au Cameroun).

Tous sont restés en contact avec la famille et les amis au Cameroun. Ils considèrent leur assistance financière et/ou matérielle aux membres de la famille (frais scolaires, soins de santé, colis alimentaires, funérailles etc.) comme une obligation morale²⁸. En retour, les membres de la famille leur apportent leur assistance dans le suivi et l'exécution des programmes d'investissement ou des projets immobiliers. Ils sont pour la plupart prêts à rentrer au pays si des opportunités intéressantes dans leur domaine de compétence voient le jour.

Quant aux conditions de travail et de séjour, ces migrants sont pour la plupart détachés par leur employeur et ne sont par conséquent pas assujettis à la législation nigérienne de sécurité sociale. Pour ceux qui s'installent à leur compte, l'absence d'une convention entre le Niger et le Cameroun en matière de sécurité sociale ne milite pas en faveur de cotisations sociale sur place au Niger, car ils ne pourront pas rentrer en possession des ces cotisations quand ils

²⁴ Voir *les migrations internationales : observation, analyse et perspectives*. Colloque international de Budapest Hongrie, 20-24 septembre 2004, organisé par l'Association Internationale des démographes de langue Française (AIDELF).

²⁵ Selon les responsables de l'Association des étudiants camerounais au Niger, une centaine d'étudiants évolue dans différentes filières au Niger dont une soixantaine en Médecine et en pharmacie. Parmi ces derniers, cinq étudiants ayant terminé leurs études de médecine générale sont actuellement en spécialisation à Niamey ou à Dakar.

²⁶ Entretien avec les membres du Club des cadres camerounais au Niger.

²⁷ Michael A. Clemens. *Skill flow: A fundamental reconsideration of skill Mobility and development*. Human Development Research Paper, 2009.

²⁸ Timothée Tabapssi, *Le modèle migratoire Bamiléké (Cameroun) et sa crise actuelle : perspective économique et culturelle*. Center of Non Western Studies, Leiden University, The Netherlands, 1999.

rentreront au Cameroun. De même déplorent-ils une application à plusieurs vitesses de la réglementation sur (i) les conditions d'entrée et de séjour des étrangers au Niger ; (ii) du Décret n° 87-36/PCMS/MCI/T du 12 mars 1987 fixant les conditions d'exercice d'activités professionnelles, définissant les sociétés ou entreprises nigériennes et étrangères et déterminant la procédure d'autorisation à suivre.

V. Dynamiques migratoires au Niger et tentatives d'endiguement des flux migratoires en Europe.

La relation entre migration et développement est aujourd'hui au centre de l'attention de la communauté internationale en raison de ses avantages possibles pour le développement des pays d'origine²⁹. Le développement a par conséquent beaucoup à gagner d'une levée des obstacles aux déplacements et d'une amélioration du traitement des migrants. D'où l'importance des questions liées à l'admission et au traitement des migrants³⁰.

La problématique de l'immigration est aujourd'hui en Europe une des questions politiques et sociales les plus complexes et les plus controversées³¹. Cette question a pris, dans les législations, les programmes des partis politiques, la presse, l'actualité et la vie des associations, une importance particulière.

Face à la dynamique d'une émigration africaine liée aux évolutions politiques et économiques des pays d'origine, les pays traditionnels d'accueil en Europe ont procédé à une redéfinition des conditions d'entrée et de séjour des étrangers.

La généralisation des visas d'entrée et l'arbitraire dans leur octroi ont transformé en Afrique tout projet de migration vers l'Europe en entreprise hasardeuse. Les services consulaires des chancelleries occidentales, encouragés par les discours tenus par les politiques et les circulaires des Ministères en charge des questions migratoires, se sont ingéniés à multiplier les obstructions³². Aujourd'hui plus qu'hier, nombreux sont ceux parmi les pays de l'Union européenne qui font l'amalgame entre la visite et le séjour, le droit d'aller et de venir et l'immigration, la délivrance des visas et l'installation sur le territoire. Comme le relevait Hubert Haenel, ancien Conseiller social à l'Ambassade de France à Alger (Haenel 1997), «L'Europe a son rideau de visas pour les ressortissants de certains pays étrangers nettement identifiés et typés ; le refus de visa paraît la règle, et sa délivrance un vrai miracle...Le résultat est qu'une politique non écrite paraît être, à tort ou à raison, l'endiguement au maximum de la circulation de certains étrangers ou de tirer parmi ceux-là les étrangers méritants qui peuvent apporter quelque chose».

Face aux mesures réglementaires strictes en matière d'immigration en Europe, le gouvernement du Niger a négocié et signé le 24 juin 1994 une Convention relative à la circulation et au séjour des personnes³³.

L'article 2 de cette Convention relative à la circulation et au séjour des français au Niger et des nigériens en France stipule dans l'article 2 que « *pour un séjour n'excédant pas trois mois, les ressortissants français à l'entrée sur le territoire nigérien et les ressortissants nigériens à l'entrée sur le territoire français doivent présenter les documents justifiant de l'objet et des conditions du séjour envisagé et disposer de moyens suffisants, tant pour leur subsistance pendant la durée du séjour*

²⁹ Voir OIM, les nouvelles orientations politiques. <http://www.iom.int/jahia/Jahia/about-migration/developing-migration-policy/migration-dvlpment/policy-directions/lang/fr>.

³⁰ Rapport mondial sur le développement humain 2009. *Lever les barrières : Mobilité et développement humain*, PNUD, p.3.

³¹ Alain Morice, « Le travail mondialisé : de l'immigration 0 aux quotas », *Le Monde Diplomatique*, novembre 2000.

³² Marc Ferro, « Malaise dans la mondialisation » in Manière de voir n° 52, *Le Monde Diplomatique*, juillet août 2000.

³³ Source : www.doc.diplomatie.fr/pacte

envisagé que pour garantir leur retour dans le pays de provenance ou le transit vers un Etat tiers dans lequel leur admission est garantie » .

Lors des négociations ayant abouti à la signature de cette convention, le gouvernement du Niger a cru devoir insister sur la nécessité de préciser et de clarifier la notion de garanti de retour dans le pays d'origine. Pour le gouvernement du Niger, qui avait obtenu l'accord du gouvernement français, le billet d'avion aller-retour, nominatif, incessible et non négociable, d'une validité couvrant la durée de séjour autorisée, ou un certificat établi par une agence de voyage indiquant que le prix du billet de retour a été payé, constituent des éléments de garantie suffisants. Cette précision était d'autant plus pertinente que la décision du migrant remplissant les conditions sus évoquées de rentrer dans son pays d'origine ou de rester en France est une expression de la liberté d'aller et de venir qui échappe au contrôle des autorités nigériennes.

De même, le gouvernement du Niger avait souligné que les malades évacués sanitaires pourront produire dans les cas d'urgence, à défaut de la justification de versement au Trésor français d'une caution représentant le montant des frais d'hospitalisation et, s'il y a lieu, d'intervention chirurgicale, une attestation de prise en charge de ces frais délivrée par un organisme public du pays d'origine sous réserve que l'établissement hospitalier ait au préalable donné son accord pour l'admission du malade concerné.

Toutes les négociations et concessions dans le cadre de la convention prouvent que la bonne gouvernance des migrations internationales est une entreprise coopérative et ne saurait relever exclusivement de la répression et de la seule souveraineté nationale des Etats.

VI. Conclusion : Quelle politique migratoire pour le Niger ?

Nous avons dans cet article souligné que la migration hautement qualifiée est un des catalyseurs de la dynamique et de la vitalité de l'économie mondiale. Bien que classé au rang de pays le plus pauvre du monde, le Niger draine de plus en plus de cadres hautement qualifiés. L'ampleur qu'a pris ce phénomène au cours des dernières années au Niger ne saurait laisser les chercheurs indifférents. Nous nous sommes efforcés de montrer que la compréhension des enjeux de la migration hautement qualifiée au Niger dépend dans une large mesure d'une analyse approfondie du contexte de la migration, des données de terrain et des interactions entre les principaux acteurs en présence, à savoir les pouvoirs publics, les firmes multinationales qui évoluent au Niger, les cadres nationaux et les migrants eux-mêmes. Mais malheureusement, le chercheur se heurte à une difficulté majeure : l'absence d'étude et de données statistiques fiables sur les immigrés au niveau des services compétents de l'Etat.

Depuis quelques années, le Niger est devenu un pays d'immigration, d'émigration et de transit pour nombre de migrants africains. Au regard des potentialités du Niger, de la situation économique des pays africains et du durcissement des conditions d'entrée et de séjour en Europe, ces migrations vont se poursuivre et peuvent être bénéfiques pour le Niger, à condition qu'il ait les moyens de les maîtriser et de les contrôler pour en accroître les conséquences positives. Malheureusement, les stratégies et politiques migratoires des pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur des enjeux, alors même que la mise en place d'une politique nationale cohérente et efficace en matière de gestion de l'offre et de la demande de l'expertise internationale hautement qualifiée est devenue un élément essentiel de la compétitivité internationale.

Au regard des défis opérationnels soulevés par les migrations internationales en général et de la migration hautement qualifiée en particulier, la mise en place d'une politique migratoire nationale devient une nécessité impérieuse. Cette politique devrait s'articuler autour des axes stratégiques ci-

après³⁴: (i) l'amélioration des cadres juridique et statistique des migrations internationales ; (ii) la promotion des travaux de recherche sur la migration hautement qualifiée afin de cerner son impact sur les économie des pays émetteurs et récepteurs de migrants et de répondre aux besoins nationaux et transnationaux en matière d'expertise hautement qualifiée ; (iii) la mise en cohérence des dynamiques migratoires avec les politiques de développement ; (iv) la promotion d'une approche globale et commune en matière de recueil et de production de données migratoires et de l'harmonisation des politiques migratoires au sein la sous-région ouest-africaine³⁵.

³⁴ B. Lindsay Lowel & Allan Findlay, « L'émigration des personnes hautement qualifiées des pays en développement. Impact et réponses politiques ». Rapport de synthèse, *Cahier des migrations internationales* n° 44 F. <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/imp/imp44f.pdf>

³⁵ Abye Makonnen, « Plaidoyer pour une bonne politique de migration en Afrique », <http://www.afriquejet.com/afrique-de-l'ouest/senegal/plaidoyer-pour-une-bonne-politique-de-migration-en-afrique-2009052128079.html>

ANNEXE : EXPERT TOKTEN

Prénom	Nom de famille	Pays de résidence	Spécialité professionnelle
ABDOULAHY	ANTOINE	France	INGENIEUR D'ETUDE ET DEVELOPPEMENT EN JAVA/J2EE
abdoulaye	AMADOU	France	cardiologue
Alio	Aboulé	Canada	Relations Internationales
Amadou	Adamou	Nigeria	ARCHITECTE & INGENIEUR GENIE CIVIL
Boubacar	Djibo	Canada	Sciences de l'environnement
Hamadou	Boubacar	Canada	Enseignement - Finance
Ibrahim	Halidou	Tunisie Tunisie	physique, enseignement, matériaux semi-conducteurs
Karimoune	Oumarou Kané	Canada	Technologue en transformation alimentaire
Kiari	Goni Boulama	Canada	Energie, Génie mécanique, Enseignement
Kolo	BAGALE GANA	Gabon	Gestion des projets IT, Base de données, Réseaux et Sec
Mainassara	ZAMAN- ALLAH	Niger	Agro-écologie, Ecophysiologie végétale
Mamane Moustapha	Dodo Amadou	Canada	Génie électrique
Moussa	HALILOU	Sénégal	Systèmes, réseaux, développement, VAS
Moussa	ZIMBA	Sénégal	Admin BDD ; Concep & Devel,Solutions Web,..
Oumarou	HALIDOU	Maroc	Réseaux Informatique et Telecom
Rabé	BADE	Tunisie Tunisie	Enseignement-Mécanique des fluides-Simulation Numérique
Saidou	Kindo Dan Malam	Canada	Gestion organisationnelle
Soufianou	Moussa	France	Economie - Statistique - Démographie

Contact

Adresse Siège du Projet Tokten Niger
Boulevard Mali Béro
71 Rue Issa Beri
BP : 10297 Niamey, République du Niger
Tel : (227) 20 35 05 35
Fax : (227) 20 35 08 45

Coordinateur du Projet :
Tél : 20 35 05 35
Courriel : info@epn.ne

Eléments bibliographiques

- Abdoul Aziz Issa Daouda, Hamidou Seydou & Mahamane Assane, 2009, « Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un programme TOKTEN au Niger » . Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur.
- Abye Makonnen, « Plaidoyer pour une bonne politique de migration en Afrique » , <http://www.afriquejet.com/afrique-de-l'ouest/senegal/plaidoyer-pour-une-bonne-politique-de-migration-en-afrique-2009052128079.html>
- Alain Morice, 2000, « Le travail mondialisé : de l'immigration 0 aux quotas » Le monde diplomatique, novembre 2000.
- Association Internationale des démographes de langue Française (AIDELF), 2004, *Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives*. Colloque international de Budapest Hongrie, 20-24 septembre.
- Boubakar Tiemogo, 2000, *Impact des Programmes d'Ajustement structurel au Niger, Mémoire de Master en Administration Publique*, Ecole Nationale d'Administration, Paris.
- Carine Chaix, 2005, « pour une politique migratoire à l'égard des travailleurs hautement qualifiés » , Fondation pour l'innovation politique, *Point de Vue* n° 4.
- Lindsay Lowel & Allan Findlay, « L'émigration des personnes hautement qualifiées des pays en développement. Impact et réponses politiques ». Rapport de synthèse, *Cahier des Migrations Internationales* n° 44 F.
<http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/imp/imp44f.pdf>
- Mariam Traoré. « Gestion de la Migration : une question de gouvernance aussi » dans le quotidien malien *L'Essor* n° 16449 du 26 mai 2009.
- Marc Ferro, 2000, « Malaise dans la mondialisation » in *Manière de Voir* n° 52, *Le Monde diplomatique*, juillet août 2000.
- Michael A. Clemens, 2009, "Skill flow: A fundamental reconsideration of skill Mobility and development". Human development research paper.
- Nigel Harris, *The new untouchable: immigration and the new world worker*, IB Tauris, Penguin, 1995
- PNUD, 2009, *Rapport mondial sur le développement humain. Lever les barrières : Mobilité et développement humain*.
- Stephen Castles, 2000, *International migration at the beginning of the twenty first century : global trends and issues*, Blackwell Publishers, UNESCO.
- Timothée Tabapssi, 1999, *Le modèle migratoire Bamiléké (Cameroun) et sa crise actuelle : perspectives économique et culturelle*. Center of non western Studies, Leiden University, The Netherlands